Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20261015-DELIB202610129-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 08.10.2026 **Affichage** : 09.10.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 19 Absent : 1 Pouvoirs : 3 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : LEROY Charlène, (pouvoir à Mme MOCHON), BOULANGER Benjamin (pouvoir à M. CHATAIGNER), MAGNET Aurore (pouvoir à M. CHESNAIS)
Absent : BUCCO Mattéo.

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle GUILLERY.

N°2026-10-129 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR PROJET D'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE

Le Maire informe les élus qu'il a rencontré le 8 octobre 2026 avec M. BUSSON, M. CHATAIGNER, Mme HUBERT et Mme GENOUVRIER, Monsieur Vincent TRICOT de TRICOT ARCHITECTURE pour un projet d'extension de la maison de santé.

Le Maire précise les objectifs de ce projet :
- créer 2 salles de consultation dans la continuité du pignon EST de la maison médicale existante (60 m2 environ avec le couloir de distribution)
- faire une autre extension au SUD-OUEST de la maison médicale existante pour réaliser une piscine multiusage accessible du pôle kiné et directement de l'extérieur (120 m2)

La mission du maître d'œuvre porte sur des études préliminaires comprenant
- l'analyse du règlement d'urbanisme
- la réalisation d'une esquisse pour finaliser la programmation
- la réunion de mise au point avec spécialistes
- la réalisation d'une notice descriptive
- l'estimation du coût des travaux

pour un forfait de **6 800,00 € HT.**

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ces honoraires de maîtrise d'oeuvre.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de confier à **TRICOT Architecture** la mission d'étude préliminaires pour le projet d'extension de la maison de santé pour un montant de **6 800,00 € HT,**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20261015-DELIB202610129-DE

- **DÉCIDE** que les crédits nécessaires au financement de cette étude de maîtrise d'œuvre seront inscrit au budget principal de la commune – section d'investissement,

- **AUTORISE** le Maire à signer avec **TRICOT Architecture** la mission de maîtrise d'œuvre.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 15 octobre 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

La secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle GUILLERY.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.